

Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires  
 Sous-direction de la Politique de la Ville et de l'Action Citoyenne  
 Service associations  
 Service Participation Citoyenne

**2020 DDCT 15** Subventions au titre de la vie associative et de la participation citoyenne (87.750 €) à 53 associations œuvrant dans sept arrondissements de Paris dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

**PROJET DE DELIBERATION**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville 2020, je vous propose par le présent projet de soutenir les actions des 53 associations suivantes. Ces financements viennent en complément des autres projets soutenus par votre assemblée lors de vos séances de novembre 2019 et février 2020, au cours desquelles vous ont été présentés les projets relevant de conventions pluri-annuelles d'objectifs.

<b>Nom de l'association</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant proposé</b>
<b>10<sup>ème</sup> arrondissement</b>		
<b>Association Robert Desnos</b>	Actions citoyennes	<b>1000 €</b>
<b>Mamans Association Granges aux Belles</b>	Les mamans au service des habitants	<b>1500 €</b>
<b>13<sup>ème</sup> arrondissement</b>		
<b>Deuxième groupe d'intervention</b>	L'atelier de curiosité urbaine - L'escale culture et citoyenneté	<b>1000 €</b>

<b>Deuxième groupe d'intervention</b>	L'atelier de curiosité urbaine - L'escale - Animation, lien social et partenariat	<b>2000 €</b>
<b>14<sup>ème</sup> arrondissement</b>		
<b>Artmele</b>	Accès au cinéma pour les habitants de Didot - Porte de Vanves	<b>1500 €</b>
<b>Association œuvre Participative</b>	Quand les murs se transforment avec la créativité de chacun	<b>1500 €</b>
<b>Carrefour 14</b>	Festival Quartiers en Culture	<b>1000 €</b>
<b>Carrefour 14</b>	Rentrée partagée	<b>2000 €</b>
<b>Etudes et Chantiers</b>	Lien social, animation, cohésion du quartier autour du vélo...	<b>1000 €</b>
<b>Flora Tristan – Régie de Quartier du 14<sup>ème</sup></b>	Expérimentation : Donner vie à la rue Paradol !	<b>2000 €</b>
<b>Le Moulin</b>	Habitants écoresponsables	<b>1000 €</b>
<b>Les Jardins Numériques</b>	Café Rue 14e	<b>1000 €</b>
<b>Ma Partion de Vie (MPDV)</b>	Voyage à travers les cultures et découverte des monuments historiques d'Ile de France	<b>1000 €</b>
<b>17<sup>ème</sup> arrondissement</b>		
<b>AECS - Atelier Educatif Culturel et Sportif</b>	Établir et consolider le lien social	<b>1000 €</b>
<b>CALLIOPE – Cité des Arts de la Parole et du Bien Dire</b>	Contes ouverts	<b>1000 €</b>
<b>CEFIA - Centre Social des Epinettes Famille Insertion Accueil</b>	Fête de quartier et animations hors les murs	<b>2000 €</b>
<b>CQFD Bessières Comité de Quartier en Faveur du Développement</b>	Animations intergénérationnelles dans le quartier	<b>2000 €</b>
<b>Peace And Love des Femmes du 17<sup>ème</sup></b>	Vivre mieux ensemble	<b>1000 €</b>

<b>Quartier de Soleil</b>	Échange et ouverture culturelle à destination des familles.	<b>1000 €</b>
<b>18<sup>ème</sup> arrondissement</b>		
<b>Agence Locale d'Initiatives Nouvelles pour une Économie Autre et Solidaire (A.L.I.N.E.A.S)</b>	Accompagnement et animation socio économique du secteur Tristan Tzara	<b>1750 €</b>
<b>Association Socio Educative des Familles de l'Ensemble Clignancourt</b>	Carnaval de Printemps	<b>1500 €</b>
<b>ASTERYA</b>	Accompagnement des initiatives citoyennes en faveur de la transition écologique et solidaire	<b>1500 €</b>
<b>CLICHES URBAINS</b>	Vie de Quartier à La Chapelle	<b>1500 €</b>
<b>DELIDEMO</b>	Lier les personnes par la parole et par le livre	<b>1500 €</b>
<b>Groupe de Recherche et d'Action Après des Jeunes Adolescents de la Rue GRAJAR</b>	SQUARES EN FETE. La Chapelle. Marx Dormoy. Poissonniers. Blémont. Charles Hermitte	<b>4000 €</b>
<b>HALAYE</b>	Numérique en pied d'immeuble	<b>1000 €</b>
<b>HOME SWEET MÔMES</b>	Rue aux enfants Action hors CPO	<b>1500 €</b>
<b>LEO LAGRANGE NORD - ILE-DE-FRANCE</b>	Le Jardin des traverses : Trançon de la petite ceinture Ornano-Poissonniers	<b>1500 €</b>
<b>MOUVEMENT ATD QUART MONDE</b>	Festival des Arts et des Savoirs du 18 <sup>ème</sup>	<b>1500 €</b>
<b>PASSERELLE DE MÉMOIRE</b>	Financement du dispositif Passerelle de Mémoire pour le quartier La Chapelle-Evangile	<b>1000 €</b>
<b>RAPTZ RAPPORTEUZ</b>	Habitants de tous âges, Reporters des quartiers de La Chapelle à Porte de la Chapelle	<b>1000 €</b>
<b>REUSSIR PARIS 18</b>	Conférences adressées aux jeunes de notre quartier	<b>1000 €</b>

<b>ROSA-PARKS (PARIS)</b>	Rue aux enfants sur les quartiers Charles Hermite/ Emile Bollaert-Macdonald	<b>1000 €</b>
<b>SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE</b>	Favoriser l'accès à un loisir éducatif au coeur du quartier prioritaire de la Goutte d'Or	<b>1000 €</b>
<b>19<sup>ème</sup> arrondissement</b>		
<b>APERTURA</b>	L'avenir du passé	<b>1000 €</b>
<b>A.P.S.A.J</b>	Média de quartier "Jupiter info"	<b>1000 €</b>
<b>CAFEZOIDE</b>	Espace de proximité	<b>10000 €</b>
<b>DANUBE SOCIAL ET CULTUREL</b>	Parcours Citoyen	<b>1000 €</b>
<b>Ethnologues en herbe</b>	L'écologie dans le Nord-est parisien - Enquête ethnologique avec des jeunes du 19ème	<b>1000 €</b>
<b>EXTRAMUROS</b>	Les petits clous 19ème	<b>1000 €</b>
<b>ROSA-PARKS (PARIS)</b>	Rue aux enfants sur les quartiers Charles Hermite / Emile Bollaert-Macdonald	<b>1000 €</b>
<b>TATANE</b>	Citizen Foot - TATANE - 19ème	<b>1000 €</b>
<b>20<sup>ème</sup> arrondissement</b>		
<b>AOCSA LA 20E CHAISE</b>	Banane en sport	<b>2000 €</b>
<b>CRESCENDO</b>	5 - Accompagnement d'un groupe de femmes	<b>1500 €</b>
<b>EXTRAMUROS</b>	Les petits clous 20ème	<b>1000 €</b>
<b>LES FILEUSES</b>	Ateliers de fabrication d'un carnaval populaire	<b>1000 €</b>
<b>PARIS EST VILLAGES</b>	Revalorisation de la zone prioritaire des Amandiers	<b>2000 €</b>
<b>RELAIS MENILMONTANT</b>	Ateliers Egalité femmes hommes	<b>1500 €</b>

<b>ROBINS DES VILLES</b>	Balade sonore Banane Amandiers Ménilmontant - Acte 2	<b>1500 €</b>
<b>AJE</b>	Favoriser l'engagement solidaire et citoyen	<b>1000 €</b>
<b>COMPAGNONS BATISSEURS ILE DE FRANCE</b>	Atelier de quartier Python-Duvernois des Compagnons Bâisseurs IDF	<b>2000 €</b>
<b>COUP DE MAIN</b>	La Recyclerie ouverte sur le quartier	<b>1500 €</b>
<b>LES FRIPONS</b>	Ateliers de reportages numériques au collège Pierre Mendès France	<b>1500 €</b>
<b>M111</b>	Café solidaire qui utilise la culture comme vecteur de cohésion sociale	<b>2000 €</b>
<b>PAR ICI</b>	UN T A DAVOUT_2020	<b>1500 €</b>
<b>REGIE DE QUARTIER Saint- Blaise Charonne</b>	Animation La Fabrique Saint Blaise	<b>2000 €</b>
<b>STRATA'J'EM</b>	Les jeunes filles de la Tour du Pin investissent le quartier - Empowerment - co- construction avec habitants et partenaires.	<b>1000 €</b>
<b>Montant total</b>		<b>87.750 €</b>

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2020 DDCT 15**. Subventions au titre de la vie associative et de la participation citoyenne (87.750 €) à 53 associations œuvrant dans 7 arrondissements de Paris dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération, en date du \_\_\_\_\_, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 53 associations domiciliées dans 7 arrondissements de Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du ..... ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du ..... ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du ..... ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du ..... ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du ..... ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du ..... ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du ..... ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission,

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3<sup>ème</sup> commission.

Délibère :

**10<sup>ème</sup> arrondissement :**

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Association Robert Desnos » (9309 /2020\_04936), 9 rue Louis Blanc - 75010 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 € est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Mamans Association Granges aux Belles» (193733 / 2020\_05304), 5 rue Louis Blanc – 75010 Paris.

**13<sup>ème</sup> arrondissement :**

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Deuxième groupe d'intervention » (189652 / SPC : 1000€- 2020\_07082 et SA: 2000€ - 2020\_07083), 21 ter boulevard de Stalingrad - 92240 Malakoff.

**14<sup>ème</sup> arrondissement :**

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Artmele » (190027 / 2020\_05779), 6 rue Alfred Durand-Claye - 75014 Paris.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Œuvre Participative », (19629 / 2020\_06079), 43 rue Henri Martin 92170 Vanves.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Carrefour 14 » (9966 / 2020\_06083 et 2020\_06539), 15 rue des Mariniers - 75014 Paris.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Etudes et Chantiers » (111181 / 2020\_01930), 10 place Jules Valles - 91000 Evry-Courcouronnes.

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Flora Tristan - Régie de quartier du 14e » (13085 / 2020\_06125 ), 11, rue Maurice Bouchor - 75014 Paris.

Article 9 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Le Moulin » (16410 / 2020\_06129 ), 23 bis rue du Moulin de la Vierge -75014 Paris.

Article 10 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Les Jardins Numériques », (13732 / 2020\_06086), 2, rue Wilfried Laurier 75014 Paris.

Article 11 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Ma Partition de Vie », (194136 / 2020\_06022), 1-7 avenue de la Porte de Vanves - 75014 Paris.

## **17<sup>ème</sup> arrondissement :**

Article 12 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Atelier Educatif, Culturel et Sportif (AECS) », (3461 / 2020\_04895), 9 villa Saint-Ange - 75017 Paris.

Article 13 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « CALLIOPE – Cité des Arts de la Parole et du Bien Dire », (190100 / 2020\_04912), 25 rue Lantiez - 75017 Paris.

Article 14 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020, à l'association « Centre Epinettes Famille Insertion Accueil-CEFIA » (3001 / 2020\_04916), 102, rue de la Jonquière - 75017 Paris.

Article 15 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020, à l'association « Comité de Quartier en Faveur du Développement - CQFD Bessières » (13325 / 2020\_04933), 3 rue Louis Loucheur - 75017 Paris.



Article 16: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Peace And Love des Femmes du 17<sup>ème</sup> arrondissement » (168703 / 2020\_04992), 1 rue Camille Blaisot – 75017 Paris.

Article 17: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Quartier de Soleil » (11985 / 2020\_04996), 13 rue Louis Loucheur – 75017 Paris.

### **18<sup>ème</sup> arrondissement :**

Article 18 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.750 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'« Agence locale d'initiatives nouvelles pour une autre économie- Association laïque d'initiatives nouvelles pour une éducation active - ALINEA» (107141 / 2020\_05065), 1, rue du Canada, 75018 Paris.

Article 19 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'« Association Socio-Educative des Familles de l'Ensemble Clignancourt » (150 / 2020\_05087), 88 boulevard Ney - 75018 Paris.

Article 20 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Asterya » (183294 / 2020\_05091), 31-33 rue du Nord 75018 Paris.

Article 21 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Clichés Urbains » (12649 / 2020\_05132), 69 avenue de Flandre - 75019 Paris.

Article 22 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Delidemo » (11805 / 2020\_05172), 70 rue du Rendez-vous 75012 Paris.

Article 23 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Groupe de recherche et d'action auprès des jeunes adolescents de la rue – GRAJAR » (583 / 2020\_05182), 15, rue Riquet, 75019 Paris.

Article 24 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Halaye » (184696 / 2020\_02043), 15, passage Ramey 75018 Paris.

Article 25 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Home Sweet Mômes » (161081 / 2020\_01536), 9 rue Saint Bruno - 75018 Paris.

Article 26 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Léo Lagrange Nord - I-D-F (185552 / 2020\_05291), 27 rue de l'Amiral Courbet 80000 Amiens.

Article 27 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Mouvement ATD - Quart Monde », (11225 / 2020\_05391 ), 63 rue Beaumarchais - 93100 Montreuil.

Article 28 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Passerelle de Mémoire » (192989 / 2020\_02049), 156 avenue du Président Salvador Allende - 93100 Montreuil.

Article 29 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « RapTz Rapportez », (183594 / 2020\_01143 ), 38 rue de La Chapelle 75018 Paris.

Article 30 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Réussir Paris 18 », (189598 / 2020\_05526), 29 avenue de la Porte des Poissonniers 75018 Paris.

Article 31 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Rosa Parks », (183499 / 2020\_05329 ), 219 boulevard Macdonald - 75019 Paris. .

Article 32 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Scouts et Guides de France » (18905 / 2020\_05639) 65 rue de la Glacière 75013 Paris.

#### **19<sup>ème</sup> arrondissement :**

Article 33 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « APERTURA » (187531 / 2020\_00331), 118 avenue de Flandre 75019 Paris.

Article 34 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'« Association de Prévention Spécialisée et d'Accompagnement des Jeunes (A.P.S.A.J) » (16122 / 2020\_00752), 76 rue Philippe de Girard - 75018 Paris.

Article 35 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Cafézoïde » (14445 / 2020\_05709), 92, quai de la Loire - 75019 Paris .

Article 36 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Danube Social et Culturel» (9687 / 2020\_01602), 49 bis rue du Général Brunet - 75019 Paris.

Article 37 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Ethnologues en Herbe » (12786 / 2020\_05176), 10 rue des Gardes - 75018 Paris.

Article 38 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Extramuros l'Association » (15247 / 2020\_06838), 156,rue de Ménilmontant - 75020 Paris.

Article 39 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Rosa Parks », (183499 / 2020\_07499 ), 219 boulevard Macdonald - 75019 Paris.

Article 40 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Tatane » (185433 / 2020\_05337), 9 rue de la Croix Faubin - 75011 Paris.

## **20<sup>ème</sup> arrondissement :**

Article 41 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'« Association Jeunesse Education » (15565 / 2020\_06177), 40, Boulevard Mortier - 75020 Paris.

Article 42 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « AOCSA la 20e chaise » (16203 / SPC. **2020\_05355** ), 38, rue des Amandiers, 75020 Paris.

Article 43 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Compagnons Bâisseurs IDF », (180904 / 2020\_05800 ), 3 rue de Paradis - 75010 Paris.

Article 44 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Coup de Main » (49281 / 2020\_05801) 31 avenue Edouard Vaillant - 93500 Pantin.

Article 45 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Crescendo », (9608 / 2020\_05436), 102 C rue Amelot - 75011 Paris.

Article 46 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Extramuros l'Association » (15247 / 2020\_07709), 156, rue de Ménilmontant - 75020 Paris.

Article 47 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Les Fileuses » (193811 / 2020\_05581), 112 rue Danielle Casanova 93200 - Saint-Denis.

Article 48 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Les Fripons » (186551 / 2020\_05845), 18 rue Ramus - 75020 Paris.

Article 49 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « M111 » (185628 / 2020\_05850), 19 bd Davout - 75020 Paris.

Article 50 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Par ici » (191397 / 2020\_05854), 87 rue des Pyrénées -75020 Paris.

Article 51 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association "Paris Est Villages" (134261 / 2020\_05590) 25, rue de la Py 75020 Paris.

Article 52 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Régie de Quartier Saint-Blaise Charonne » (19034 / 2020\_07482), 88 rue de la Réunion – 75020 Paris.

Article 53 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Relais de Ménilmontant » (18888 / 2020\_05789), 83, rue de Ménilmontant - 75020 Paris.

Article 54 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Robins des Villes » (51841 / 2020\_05792), 23 avenue des Frères Lumière - 69008 Lyon.

Article 55 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « STRATA'J'EM » (33381 / 2020\_07128), 86 rue des Couronnes 75020 Paris.

Article 56 : La dépense correspondante sera imputée du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2020.